

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 012-760/15/CC

■ Présentation du rapport d'activité 2013 du Déléataire de Service Public pour la desserte maritime de l'Archipel du Frioul à Marseille

DPMOD 15/12254/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA/1/419/CC, le Conseil de Communauté du 22 mai 2006 a approuvé le choix de l'entreprise Frioul If Express, le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes, relatifs à l'exploitation du service public de transport maritime de l'archipel du Frioul à Marseille pour une durée de douze ans. Ce service a une double vocation à la fois urbaine et touristique.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services communautaires, dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°1/419/CC du Conseil de Communauté du 22 avril 2006 approuvant le choix de l'entreprise Frioul If Express, le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération TRA 5/1079/CC du 18 décembre 2006 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération TRA 07/095/CC du 26 mars 2007 approuvant l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération TRA 07/317/CC du 29 juin 2007 approuvant l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération DTUP 08/929/CC du 19 décembre 2008 approuvant l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération DTUP 003-1409/09/CC du 22 juin 2009 approuvant l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération DTUP 010-2292/10/CC du 1^{er} octobre 2010 approuvant l'avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération DTUP 005-252/12/CC du 26 mars 2012 approuvant l'avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- La délibération DTUP 011-366/13/CC du 28 juin 2013 approuvant l'avenant n°8 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La synthèse jointe en annexe.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2013 a été remis par la Société Frioul If Express.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2013 remis par la société Frioul If Express, titulaire du contrat de Délégation de Service Public n°06/072 relatif à l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015